OCTROI

Qu'il nous suffise de rappeler une fois de plus les résultats obtenus depuis 1929.

1929 : 7.066.867 francs ; 1930 : 6 millions 274.596 francs ; 1931 : 5.290.962 fr. 1932 : 5.204.915 fr.; 1933 : 5.500.000 fr. environ.

La recette supplémentaire à provenir de la majoration de la taxe sur les mortiers est donc loin de compenser les pertes que nous relevons par ailleurs.

Il convient enfin de tenir compte de certaines dépenses exceptionnelles dont M. Deborgher n'a pas encore fait état jusqu'à présent.

Secours aux grévistes. — Nous avons encore tous présent à la mémoire le conflit qui s'est élevé au cours de l'année 1931 entre patrons et ouvriers du textile. Les fonds que nous avons mis à la disposition des services d'assistance pour l'attribution de secours aux grévistes forment un total de 866.915 fr. C'est là une dépense imprévue et importante qu'il importe de ne point négliger, puisque notre budget en a supporté l'intégralité.

Avances pour reconstitution d'immeubles sinistrés. — Le 21 novembre 1930, nous avons soumis à l'approbation du Conseil municipal deux délibérations ayant pour objet de voter les crédits nécessaires à la régularisation du compte « Avances pour reconstitution d'immeubles sinistrés », qui existait dans les écritures du receveur municipal depuis plusieurs années.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire un extrait de notre rapport sur le compte administratif de 1930 donnant, au sujet de cette question, tous les renseignements nécessaires :

« Vous vous rappelez certainement que ce compte « Avances » avait été ouvert, après autorisation ministérielle, pour permettre de payer immédiatement, aux lieu et place de l'État, les travaux à exécuter en remploi de dommages de guerre provenant de cessions. Nous vous avons signalé, dans nos précédents rapports, que les imputations faites au dit compte étaient supérieures de 4 millions 240. 687 fr. 92 au montant des indemnités pour dommages de guerre à recevoir par la ville. Nous ne pouvions maintenir indéfiniment cette situation anormale qui faussait en quelque sorte notre trésorerie. En outre, nous avons profité de cette circonstance pour demander au Conseil municipal de décider l'apurement complet du compte précité et d'en transporter le solde, soit 4 millions 995.565 fr. 51, aux services budgétaires.

» Cette somme est représentée par les créances suivantes, que nous encaisserons au fur et à mesure des échéances :

» a) Certificats de créance émis ou à émettre : 1.411.389 fr. 89.

» b) Reversement à effectuer par un cédant de dommages de guerre (cette somme est récupérée à ce jour) : 19.925 francs

» c) Titres amortissables en dix ans : 1.839.296 fr. 38.

» d) Obligations amortissables en quinze ans : 1.724.854 fr. 24.

» Ces diverses opérations ont nécessairement fait l'objet de crédits spéciaux s'élevant ensemble à 9.236.253 fr. 43, qui ont été prélevés sur l'importante réserve figurant en tête du budget supplémentaire de l'exercice 1930. »

Ces quelques lignes ne réclament aucune explication supplémentaire, mais une simple remarque : l'importante réserve à laquelle il vient d'être fait allusion et qui grossissait chaque année l'excédent des recettes, a été absorbée, non pas pour satisfaire aux besoins courants, mais pour régulariser des comptes arriérés n'ayant aucun rapport avec notre gestion.

HOSPICES

La subvention de 685.000 francs prévue au budget des hospices et votée par M. Deborgher, en sa qualité d'administrateur des Hospices, est destinée à rembourser en partie les Hospices des frais d'hospitalisation occasionnés par les malades. Si les Hospices devaient réclamer intégralement les dépenses pour les malades admis gratuitement à l'Hôpital et au Sanatorium, la somme serait de beaucoup supérieure à la subvention.

Le tableau ci-contre, dressé par la Direction des Hospices, fait ressortir que pour les deux hôpitaux, rue Nationale et rue de l'Yser, la proportion des malades indigents et non **bénéficiaires des Assurances sociales** est de 46.500 journées.

Or, les lois du 7 août 1851, 15 juillet 1893, 14 juillet 1905, mettent à la charge des communes les dépenses d'assistance et d'hospitalisation des indigents. C'est donc, au prix moyen de 20 francs par journée de malades, la somme de 930.000 francs qui doit être supportée par le budget des Hospices pour l'hospitalisation des indigents domiciliés à Tourcoing.

Il ne faut pas oublier non plus que le chômage a apporté également aux Hospices une lourde charge. En effet, le nombre de journées était en 1926 de 43.252 ; en 1927 de 45.855 ; en 1928 de 46.731 (non compris le Sanatorium).

Ces chiffres ne peuvent être contestés, puisqu'ils ont été fournis à l'époque où l'un des signataires de la lettre, M. Leconte, était directeur de l'Hôpital.

Il est, pour l'année 1932, de 59.530 journées et pour 1933, de 72.185 journées (non compris le Sanatorium).

Si la loi sur les assurances sociales apporte un peu de soulagement aux finances hospitalières il ne faut pas oublier que l'augmentation formidable des journées de malades constitue une augmentation de dépenses considérable bien loin d'être en rapport avec l'importance de la subvention.

La subvention n'est pas accordée strictement aux services de l'hôpital et du sanatorium ; elle sert aussi à l'entretien des bâtiments hospitaliers et de la ferme de la Bourgogne.

Les travaux entrepris à l'hôpital ont été aussi urgents qu'indispensables. La négligence apportée dans l'entretien de cet établissement pendant de longues années est pour nous une grande charge. Nous reviendrons sur la question, mais en attendant, nous voudrions que MM. Leconte et Deborgher fassent connaître au public tourquennois l'hôpital que M. Inghels a trouvé en 1930 : il en existe encore un échantillon avec les pavillons d'isolement et le service de médecine hommes (des salles n'ont pas vu de peinture depuis 1912).

M. Deborgher, administrateur, conseiller municipal, M. Leconte, ancien directeur de l'hôpital, conseiller municipal, voulez-vous nous dire comment vous utilisiez la subvention de la Ville qui était la même de votre temps avec 26.000 journées de moins qu'à présent et sans entretenir les bâtiments ?

Ci-dessous pour l'exercice 1934, les journées gratuites à l'hôpital des indigents domiciliés à Tourcoing :

Médecine, 27.500 ; sanatorium, 25.000 ; contagieux, 1.500 ; chirurgie, 29.000 ; maternité, 4.000 ; accidents de travail, 1.000 ; garderie enfants à la Sauvegarde, 2.000. total 91.000.

TOURCOING VA MODERNISER LA SIGNALISATION URBAINE

Depuis quelque temps, la population réclame des panneaux de signalisation pour la circulation. Cette mesure est d'ailleurs demandée par l'autorité supérieure en vertu d'une convention internationale qui s'est tenue à Genève, du 16 au 30 mars 1931 et qui a fixé une signalisation sur un modèle unique pour un grand nombre de pays. La commission municipale de la circulation a établi un projet de circulation avec certains sens uniques, sens interdits, défenses de stationner, etc. D'autre part, la proximité des différentes écoles de la ville doit être signalée par des panneaux spéciaux.

Pour l'indication des différentes directions routières, l'Automobile-Club du Nord de la France, va fournir très prochainement une vingtaine de panneaux conçus sur le même modèle que celui adopté par les Ponts et Chaussées pour les routes.

Le Conseil municipal a donné l'autorisation de procéder à un appel d'offres auprès des différentes maisons spécialisées dans la fabrication des panneaux de signalisation en tôle émaillée et de passer un marché de gré à gré avec celle qui présentera les meilleures conditions.

Il convient d'ajouter que cette mesure sera bien vue des usagers ; les indications de sens unique par exemple (rues de la Cloche, du Haze, Nationale, de Tournai, etc.) sont inopérants, parce qu'effacés par les intempéries ; certaines de ces indications sont d'ailleurs portées sur des murs, à la peinture. Rappelons à nos édiles que les stations de taxis doivent être signalées de manière très apparente, notamment celles de la place de la Gare et de la place de la République, où une flèche indicatrice existe déjà.

La plaque apposée angle de la rue Carnot, avenue Dron et montrant la direction de Lille et de Roubaix avec distance kilométrique, et qui a disparu avec les grands travaux, doit être remplacée.

Avec le planimètre de la station centrale des tramways de la Grand Place (le planimètre du Grand Café étant faux), nos visiteurs trouveront de la sorte une ville commode et agréable.

La mort de Mlle Jeanne GRANDIN Inspectrice de la « Sauvegarde »

Nous avons annoncé la mort de Mlle Grandin, de la Sauvegarde des Nourrissons. Sa vie de dévouement a été exaltée hier aux obsèques par Mlle Leroy, directrice, et nous ne pouvons mieux faire que d'en citer quelques larges extraits :

« Doyenne de notre groupe auquel elle était profondément attachée, c'est en 1914 qu'elle entre à la Sauvegarde des Nourrissons et se forme dès ce jour à la belle et rude profession d'Infirmière-Visiteuse. L'ère du service social était à ses débuts, elle s'y donna avec un dévouement, une exactitude et un sens très juste des réalités de la vie qui la firent apprécier de ses chefs, aimer de ses compagnes et des mamans dont elle devint bien vite la confidente et l'amie.

» A l'Ecole de M. Dron, sa vie s'écoula, consacrée tout entière, aux mères et aux enfants. Elle veille sur leur santé dès qu'ils fréquentent la consultation de nourrissons et durant la période scolaire, puis elle les retrouve, jeunes mamans à leur tour ou adolescents quand la maladie les guette. Sa connaissance parfaite des familles lui donne sur elles une autorité qui en font à la Sauvegarde et au Dispensaire une précieuse collaboratrice.

» Infatigable et énergique, elle accomplissait sans défaillance la tâche rendue plus difficile depuis l'application des nouvelles lois sociales.

» Ses longs et fidèles services regrettent leur récompense en juillet 1932 lorsque le Ministre de la Santé Publique lui accorda le Diplôme d'Etat d'Infirmière-Visiteuse de l'Enfance.

» Gardienne des traditions et toujours pleine d'entrain, c'est avec elle que Mme Robbe aimait rappeler les souvenirs d'autrefois et les visites faites dans les familles quand l'Infirmière de la Sauvegarde était appelée « la Dame du poids ».

» La mort l'a surprise en pleine activité alors que les Œuvres comptaient encore sur elle pour de longues années. Samedi, elle quittait gaiement, hier, sa place était vide.

Devant un événement si brutal et si douloureux nous ne pouvons qu'exprimer nos regrets et pleurer avec ses parents désolés.

» Que les témoignages de sympathie donnés par les Conseils d'Administration de la Sauvegarde et du Dispensaire, que ceux des nombreuses mamans qui ont connu et aimé Jeanne Grandin, apportent à sa respectable mère, à ses frères, à ses sœurs, un réconfort dans leur immense douleur ».

— Nous avons noté la présence de MM. Inghels, député-maire de Tourcoing ; Parsy et Deborgher, adjoints au Maire ; Robaeys et Vandevenne, de l'Administration des Hospices ; Mlle Leroy, directrice, représentant Mme Robbe, présidente de la Sauvegarde ; MM. Caron, directeur des Hôpitaux de Tourcoing ; Pierre Liard, directeur du Bureau de Bienfaisance ; Dr Naert, Conseiller général du Nord ; Villerval, receveur municipal. Des couronnes et plaques avaient été offertes par la « Brouette à la Mer », la Sauvegarde et le Dispensaire.

Un acharné qui « remet ça »...

Hier, vers 23 h., des agents de police en patrouille dans la rue de Paris, ont trouvé, couché sur le trottoir, un individu ivre-mort. Il s'agit du nommé Fidèle (c'est le cas de le dire...) Vanoverscheide, âgé de 52 ans, sans profession bien définie ni domicile connu, mais bien connu lui-même de la police pour son amour immodéré de la dive bouteille. Récidiviste correctionnel, le pochard, après avoir cuvé son vin à la douce chaleur du poste central, a été conduit au Parquet de Lille et écroué.

LES GALERIES BARBÈS DE PARIS
succursale à LILLE
114 Rue Nationale

LE TABAC BELGE

Les douaniers du poste-frontière du Touquet ont appréhendé et remis aux gendarmes de Tourcoing pour être conduit au Parquet de Lille et écroué, le sieur Théodore Catteau, 26 ans, demeurant à Mouscron (Belgique), quartier du Bois-Pichoux, qui tentait de passer en contrebande huit kilogrammes de tabac de fabrication étrangère.

ARRESTATION D'UN INDÉSIRABLE

Le nommé Gustave Lang, sujet allemand, âgé de 33 ans, a été expulsé du territoire français en 1933. Il n'en a pas tenu compte ou bien il est revenu chez nous. Comme il se trouvait hier à la gare du Nord à Tourcoing, il s'est fait appréhender par la police spéciale. Il a avoué ne pas avoir de domicile fixe en France. Il a été conduit au Parquet et écroué à la prison de Loos.

LE CONCOURS DE TIR des « Carabiniers du Centre » au profit du Timbre antituberculeux a rapporté 10.352 francs

Le concours de tir organisé par les « Carabiniers du Centre » au profit du timbre antituberculeux a été, au cours de la dernière campagne, couronné de succès. Alors que le résultat avait été de 5.156 fr. en 1930, 6.296 fr. en 1931, 7.218 francs en 1932, il atteint cette année 10.352 francs.

M. Charles Tonnel, qui s'était chargé de l'élaboration du programme et du classement général, et M. Emile Tiberghien, animateur du concours, ont apporté hier à M. le député-maire ce magnifique résultat.

M. le député-maire leur a adressé, au nom de l'Administration municipale et du Comité local, les plus vifs remerciements et les a chargés de transmettre à leurs collaborateurs toutes leurs félicitations.

Tous deux se sont vu attribuer l'année dernière la médaille d'honneur du Comité national de défense contre la tuberculose. Ils trouvent cette année une juste récompense de leurs efforts dans les résultats obtenus, résultats plus que doublés comparativement à ceux du premier concours.

Ils ont affirmé qu'ils devaient en grande partie le succès de cette campagne aux nombreux concitoyens qui ont tenu à apporter leur collaboration au succès de cette belle œuvre.

LA CRIÉE AUX HALLES

Marchandises vendues à la criée le 4 janvier : Choux de Bruxelles, 1.75 à 2 fr. la k. ; mâche, 6.25 le k. ; chicons, 3.10 le k. ; poireaux, 1.40 la b. ; oranges, 1.20 à 2.50 le k ; mandarines, 1.20 à 4.10 le k. ; bananes, 12 à 26 fr. la caisse ; citrons, 1.20 à 2.50 le K. ; marrons, 1 fr. le k. ; camemberts, 1 à 1.05 p. ; bleu d'Auvergne, 8 fr. le k. ; maroilles, 5 à 5.25 p. ; moules 18 à 20.50 le k. ; gruyère, 10.50 ; harengs, ton, 9.25 à 13.75 la k. ; porc, 7.25 ; beurre, 1.50 à 1.60 le k. ; merlans, 1 à 1.40 ; dorades, 3.30 ; merluches, 4 à 5.10 ; plies, 1.90 à 2.50 ; eprats, 18 à 23 fr. le panier ; harengs saurs, 5.25 la caisse ; harengs salés, 28 à 36 fr. le fût ; huîtres, 20 à 28 fr. le panier ; morue, 2.50 à 2.75 le kilo.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BONS DU TRÉSOR 5 % 1934

Le Gouvernement Français a décidé l'émission d'un Emprunt aux conditions suivantes :

PRIX D'ÉMISSION :

275 Francs par BON de 1.000 Francs.

INTÉRÊT ANNUEL :

50 Francs, nets de tous impôts présents et futurs, payables par coupons semestriels les 5 Janvier et 5 Juillet de chaque année. Sur la base du prix d'émission et en tenant compte des avantages de remboursement ci-après, le rendement réel ressort à 5,70 % net.

REMBOURSEMENT :

Au choix du souscripteur :

à 1.000 Francs dans CINQ ans
à 1.050 Francs dans DIX ans
à 1.100 Francs dans QUINZE ans.

En outre, le Trésor se réserve la faculté de rembourser ces Bons à partir de la sixième année au pair, majoré de 1 % par an au-delà de la 5e année.

COTATION :

Les titres seront admis à la cote officielle de la Bourse de Paris et pourront donc être négociés à tout moment.

L'accueil empressé que le Public a réservé à cette émission s'explique par son rendement élevé et les avantages de l'amortissement avec une prime intéressante. Ces titres, à courte échéance, doivent normalement acquérir une plus-value progressive au fur et à mesure qu'on se rapprochera de l'époque de remboursement.

Nous recevons SANS FRAIS les souscriptions qui seront servies au fur et à mesure de leur arrivée jusqu'à concurrence du nombre de titres disponibles. La livraison des titres sera effectuée dans le plus bref délai.

INSCRIVEZ-VOUS D'URGENCE A LA

BANQUE IMMOBILIÈRE J. MAIRESSE

TOURCOING
24, rue Nationale — Tél. 24.32-19.96

DOUAI
33 bis, Place Carnot — Tél. 9.95

ROUBAIX
53 bis, rue de la Gare — T. 329.54

DOTTIGNIES
82, rue du Général Leman — T. 81

Sociétés et Comités

LES BONS MÉNAGES DE L'EPINE. — Réunion et répétition le samedi 6 janvier au local, 50, rue de l'Epine. Cotisations. Nouveaux sociétaires et billets.

EXCENTRIC-JAZZ. — Ce soir, à 19 h. 30, répétition et réunion au siège, 164, rue de la Croix-Rouge.

CERCLE DES OFFICIERS. — Samedi au siège, Grand Café, à 16 h., cours de perfectionnement infanterie, avec le commandant Fortet.

HARMONIE MUNICIPALE. — Ce soir, à 20 h très exactement, répétition générale.

PHILHARMONIE COLBERTISTE. — Pas de répétition dimanche 7 janvier 1934.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

BOXING-CLUB TOURQUENNOIS. — Les boxeurs Gaston, Henri et Robert Dujardin, Rygolle, ainsi que leur professeur Charles Saëve suivent un entraînement sévère cette semaine pour les combats qu'ils auront à livrer pour la ceinture des Flandres.

La Commission du B.C.T. rappelle à tous ceux qui désirent pratiquer la boxe qu'il leur suffit de se faire inscrire au siège, 13, rue Desrumeaux.

La Commission rappelle également à tous les fervents de la boxe que le prochain gala aura lieu le 4 février.

JEUX DIVERS

BOULES. — Dimanche 7 à 9 h. 30, réunion des boulegrs en Pré Catelan, 164, rue Anbert pour se rendre sur la tombe de M. Alfred Deschamps.

ETAT CIVIL

Décès : Paul Nys, 66 ans, s.p. rue des Flandres 35. — Emile Decornez, 63 ans, s.p. rue de l'Industrie 14. — Jean Doye, 12 jours, rue Nationale 138. — Robert TKindt, 1 mois, rue Rouget-de-l'Isle 108. — Maria Duquesnoy, 72 ans, s.p. veuve Jean Dhont, rue Thiers 12 bis.

HALLUIN

Concordia-Harmonie. — Demain samedi 6 janvier, au local « Café de la Mairie », à 19 h. 30, répétition générale.

S.I. « Les Amis d'Halluin ». — Lundi 8 janvier, au Foyer de la Paix, souper amical. Prix : 10 francs.

Les dames peuvent y participer.

Les personnes désireuses d'assister à cette soirée organisée par le Syndicat d'Initiative « Les Amis d'Halluin », doivent s'adresser d'urgence à M. Descamps Achille, président du Comité des fêtes, ou au « Foyer de la Paix ».

Société « L'Avant-Garde ». — Ce vendredi, au local, rue de l'Abattoir, de 19 à 21 h., répétition pour les gymnastes.

RONCQ

Caisse d'épargne. — Dimanche 7 janvier, réouverture du bureau, 276, rue de Lille.

Les séances auront lieu de 9 à 11 h. 30. Intérêts : 3 fr. 50 %.

Statistique d'Etat Civil. — Le bureau de l'Etat Civil a enregistré durant l'année écoulée : 96 naissances contre 134 en 1932 ; 67 décès contre 77 en 1932 ; 60 mariages contre 48 en 1932 ; 3 divorces contre 2 en 1932.

En augmentation : les mariages de 12; un divorce en plus.

En diminution : les naissances de 38 ; les décès de 10.

Aux chômeurs. — Pointage ce vendredi, à la mairie, à 15 heures.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Nominations diverses. — Par arrêté de M. le Préfet, M. Saint-Venant Jean-Louis, membre de la Commission administrative de l'hospice, est maintenu en fonctions jusqu'au 31 décembre 1937. M. Delespierre Narcisse, membre de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance, est maintenu en fonctions jusqu'au 31 décembre 1937. M. Vandamme Henri est nommé délégué de l'Administration pour faire partie de la Commission chargée de procéder à la révision de la liste électorale pour 1934.

MOUVAUX

A l'Hospice et au Bureau de bienfaisance. — Un arrêté préfectoral a maintenu en fonctions jusqu'au 31 décembre 1937. M. Auguste Gallois, ordonnateur de l'Hospice et M. Clément Sanctorum, vice-président du Bureau de bienfaisance.

Etat Civil. — Naissance. — Michel Lemay, rue des Ravennes, 65.

EN BELGIQUE

MENIN

UN INCENDIE

Vers 20 heures, cité jardin « Notre Village » fut mis en émoi à cause d'un incendie qui s'était éclaré dans une maison du boulevard de la Liberté.

A côté du ruisseau au nom de « Ghelubebeeke » se dresse un bloc de deux maisons nouvelles portant les nos 161 et 163. La première est habitée par deux ménages ; l'autre par M. Ameye Camille, chauffeur de fabrique, qui cohabite avec Mme Vanhoof Anne-Marie, ouvrière de fabrique, née à Menin le 12 mars 1900.

Un peu avant 20 heures, la femme Vanhoof voulant aller chercher du papier dans une chambre au 1er étage, prit une lampe à pétrole et monta les marches de l'escalier. Tout d'un coup, arrivée sur la troisième marche, elle glissa et tomba, laissant échapper la lampe qui se cassa. Un instant après l'escalier ne formait plus qu'un brasier.

M. Ameye, qui lisait le journal dans une place précédant la cuisine, fut tiré de sa lecture par le bruit de la chute et les cris que poussait Mlle Vanhoof.

M. Ameye Camille voyant le danger et voulant prévenir l'explosion du réservoir de benzine d'une moto en feu, essaya de vider le réservoir, mais l matière inflammable se répandit sur ses vêtements et le transforma en véritable torche. Il sut quand même tirer la moto hors de la maison, puis il alla se rouler dans la neige, afin d'éteindre le feu qui s'était communiqué à ses vêtements. Il y réussit, heureusement, mais non sans être brûlé grièvement.

Tandis qu'on allait chercher un médecin, les pompiers furent alertés par la sirène d'alarme et se rendirent maîtres du sinistre.

Le vélo a été retrouvé, mais...

Le quartier des Baraques a été mis en émoi par une nouvelle qui se répandit dans le quartier et même en ville.

Vers 7 heures du matin, un ouvrier, René Verbrugge, âgé de 34 ans, se rendait à Halluin le long de la rive droite de la Lys. Arrivé à près de deux cents mètres de la rue de Lille, il aperçut dans la Lys une bicyclette. De suite M. Verbrugge avertit la police et le vélo fut de suite retiré de l'eau.

Au moyen de la plaque d'identité, la police réussit à connaître son propriétaire : M. Parrein Albéric, marchand de lin, âgé de 36 ans, demeurant à Wevelghem, 53, rue de Menin.

M. Parrein avait laissé sa machine à la porte du café « De Weselhock », mardi soir, à 17 h. 30. Lorsque vers 18 heures, il sortit, son vélo était disparu.

Mais voici... le voleur, par suite du grand brouillard, est-il tombé accidentellement dans l'eau ou bien ne sachant pas vendre le véhicule, l'a-t-il jeté dans la Lys ?

Les recherches continuent et la bicyclette a été restituée à son propriétaire.

Ligue des Familles nombreuses. — La Ligue des Familles nombreuses fait savoir que les membres qui désirent faire renouveler leurs cartes de réduction, au chemin de fer pour 1934, doivent en faire la demande au secrétaire de la Ligue, M. Richard Six, 2, rue Dauphin.

On est prié de se munir du livret de mariage et de nouvelles photos.

La prochaine réunion générale, avec tombola, est fixée au 11 février prochain.

MOUSCRON

Les voleurs à l'œuvre. — Des individus se sont introduits nuitamment dans les dépendances de la maison de M. Scalbert, rue de la Grotte, 45, à Montaleux. Ils ne sont pas parvenus à pénétrer dans la maison. Ils ont pénétré ensuite chez M. Joseph Vandenberghe, rue de Wattrelos et se sont enfuis emportant avec eux une somme de 150 fr. De là ils sont allés au 341 de la rue de Roubaix, chez Mme Maria Vandermeulen, qui est âgé de 80 ans, où ils y ont enlevé la coquette somme de 60 francs.

La police enquête.

Etat Civil. — Naissances : Georges De Clercq, rue du Rottelet, 112 ; Irène Vanhoenacker, rue des Flandres, 14 ; Bruno Manfredini (Maternité), rue Serpentine, 6 ; Claude Desprien (Refuge), rue du Calvaire, 55, à Dottignies ; André Sanson (Maternité), rue de Wattrelos, 33 ; Raymond Podo, Grand Rue, 21 ; Rosette Waelkens, rue de la Montagne, 79.

Publications : René Ingels, aiguiseur et Elise Dannois, ménagère ; François Parisod, aide teinturier et Carmen Kervich, ménagère ; Gaston Plovier, bonnetier et Blanche Vanhoute, trieuse de laines.

Décès : Céline Lesoons, 68 ans, rue de Menin, 1 ; Rémi Veritue, 51 ans (Hôpital); Adéline Bourgois, 75 ans, rue de la Belle-Vue, 27 ; Constant Becla, 68 ans, chaussée de Menin, 2 ; Henri Butschaut, 39 ans, rue du Castest, 48 ; Edmonde Debackère, 36 ans, rue du Limbourg, 2 ; Georgette Pape, 18 ans (Hôpital) ; Cyrille Vermeersch, 41 ans, rue du Mont-à-Leux, 18 ; Marie Seynaeve, 66 ans, rue de la Station, 92 ; Rosalie Vanhoenacker, 81 ans, hameau du Petit-Central, 56 ; Albert Delepaut, 51 ans (Refuge), rue du Petit-Pont, 101.

LUINGNE

Conseil municipal. — Le Conseil communal se réunira vendredi 5 janvier, en vue d'examiner le budget communal de 1934 et les mesures financières.

COURTRAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

LA DISTILLERIE CLANDESTINE DE HEULE

Les inculpés ont été sévèrement condamnés

Au mois de novembre dernier, les acisiens de Courtrai et de Cuerne, sous la conduite de leur contrôleur, M. Maquet, et aidés de la gendarmerie locale, faisaient irruption dans la demeure du nommé Bourgeois Julien, à Heule, pour y procéder à une visite domiciliaire.

Cette opération fit découvrir l'existence dans l'immeuble d'une distillerie clandestine particulièrement perfectionnée.

Deux hommes, Segers Cyrille, d'Izeghem et Geldhof Robert, qui avaient placé l'appareil, vinrent, le soir même, toucher le produit de leur vente et furent pris au piège par les acisiens. Une bataille en règle eut lieu, au cours de laquelle un acisien et Geldhof durent encaisser des « swings » réciproques.

A l'audience, Goldhof paraît escorté de deux gendarmes. Les autres prévenus prennent place à côté de lui. Ce sont avec Segers : Desmet Julien, de Wevelghem, qui vendit en premier lieu l'appareil, et Isaac Noël, également de Wevelghem, qui fabriqua l'appareil.

Après plaidoirie des défenseurs, le Tribunal condamne Goldhof, Bourgeois, Desmet et Segers, à chacun 1 an de prison, le paiement solidaire de 70.000 francs d'amende fiscale ; Isaac a été acquitté, faute de preuves.

Accident d'auto. — Le 2 octobre dernier, le nommé Courtens, négociant, de Beveren-sur-Lys, revenait du marché de Courtrai, en auto, et avait bu plus que de coutume. Vers la tombée du jour il accorcha, sur la chaussée de Courtrai, territoire d'Harlebeke, une charrette à bras poussée par l'aide-maçon Maertens Gérard, d'Harlebeke, qui fut sérieusement blessée et resta pendant 4 semaines dans l'impossibilité de travailler. Courtens prit la fuite et fut rejoint par un habitant d'Hellemmes, M. Gyselinck Pierre, boucher, qui, témoin de l'accident et justement indigné, força le chauffeur à descendre de sa voiture. Courtens se rendit encore coupable de gestes indécents. Il écope de un mois et 15 jours de prison, et de 210 francs d'amende. Il lui est interdit de conduire une voiture durant trois mois. Il paiera encore un dédommagement de 1.200 fr. à la partie civile Maertens. Les condamnations sont conditionnelles, vu l'absence de peines antérieures.

Diffamation, et coups réciproques. — Ruysschaert Marcel, de Belleghem-lez-Courtrai, a été condamné à 525 francs pour diffamation envers Yvonne Moreau et Lefebvre Marie, de cette commune. Le mari d'une des plaignantes, Glorieux Gérard, a été condamné à 182 fr. d'amende pour coups simples à Ruysschaert.

— Kind Gérard et Dupuy Camille, de Saint-Génois avaient frappé le nommé Michel Dewitte au sortit d'un cabaret, ceci pour une histoire de femmes. Kindt écope de 210 francs et Dupuy de 70 fr. d'amende.

Les marchés. — Céréales. — Blé dito blanc par 100 kilos, 60 à 67 fr. ; seigle, 45 fr. ; avoine, 53 à 56 fr. ; féveroles, 80 fr. ; orges 55 à 58 fr. ; farine de froment 104 fr. ; son indigène, 66 fr. ; rebulets, 64 fr. ; foin, 35 à 36 fr. ; paille, 16 fr. pommes de terre jaunes, 22 à 23 fr. ; beurre au kilo, 21 à 22 fr. ; œufs par pièce, 0.50 à 0.65 ; betteraves fourrag. par 100 kilos, 7 à 8 fr. ; mais Plata, 58 fr. ; Cinquantino, 63 fr. ; graine de lin exotique, 110 fr. ; graine de lin indigène, 105 fr. ; tourteaux de lin indigène, 92 fr. ; tourteaux de lin Amérique, 86 fr.

Bétail. — Nombre de bêtes, 216 ; au kilo ; vaches 4 fr. ; génisses, 5.35 ; taureaux, 4.75 ; bœufs, 5.10.

Volailles, gibier. — Lapins par kilo 6 fr.; poulet par kilo, 8 et 9 fr. ; pintes le kilo 6 fr. ; pigeons, la pièce 3 fr.

Nitrate du Chili, 93 fr. ; sulfate d'ammoniaque, 79 fr. ; huile de lin, 180 fr. ; huile de colza, 300 fr. ; lin de la Lys 0.30 à 1.10 ; lin blanc 6.00 à 18.00 ; lin roui à terre, 4.50 à 6.00 ; étoupes brutes, 1.50 à 2.20 ; étoupes fines, 2.00 à 3.25 ; cosettes vieilles, 45 ; cosettes nouvelle récolte, 52.

Légumes et fruits. — Carotte la botte 1 fr. ; haricots, le kilo, 3 fr. ; chicorée de Bruxelles, 3.50 ; choux la pièce, 0.75 ; navets, le kilo, 0.50 ; tomates, le kilo 6 fr. ; choux-fleurs, la pièce 4 fr. ; céleris, la botte 3 fr. ; poireaux, la botte, 2.50 ; pommes, le kilo 2 fr. ; raisins, le kilo 6 fr.

Peaux vertes. — Peaux de lapins, le kilo 5.60 ; de chèvres, la pièce, 9 fr. ; de mouton, le kilo 4 fr. ; de vaches, le kilo 4.40 ; de génisses, le kilo, 4.40 ; de taureaux, le kilo, 3 fr. ; de bœufs, le kilo 4.50 ; de veaux, le kilo 6.90.

TOURNAI

Collision. — Hier après-midi, vers 4 heures, une collision s'est produite rue de Courtrai, à l'angle de la rue du Marché-aux-Jambons, entre un auto-camion et un motocycliste, qui fut renversé et légèrement blessé. Après avoir reçu des soins sur place, il put regagner son domicile.

Etat civil. — Naissances : José-Anne Hoez, chemin de Rongy ; Christiane Rogge, chemin Doublet ; Jean-Baptiste Jacobs, rue de l'Ecorcherie ; Micheline Vincent, rue Fauquiet ; Michel Mulnard, rue de la Loucherie ; Stéphane Jacquot, boulevard Léopold ; Jean Wilmet, boulevard du Roi-Albert; Andrée Potier, quai Taille-Pierres ; Daniel Gillart, rue Saint-Jacques ; Maurice Bernaux, chaussée de Renaix ; Jean Crowin, rue de l'Abbaye des Prés ; Jacqueline Rivière, rue Saint-Eleuthère.

Publications : Jean Coupé, tanneur, à Kain, et Marie Olivier, s. p., rue de la Marnière ; Georges Grégoire, volontaire de l'armée, rue de la Galterie, et Madeleine Calimé, s. p., rue Saint-Brice ; Georges Ponthieu, pensionné de l'Etat, à Kain, et Alice Rufflart, tailleuse, rue des Campeaux.

Décès : Céline Derasse, 82 ans, avenue de Maire, ép. de Louis Feihle ; Louis Lecocq, 60 ans, religieux, avenue des Sorbiers; Emilienne Mourmans, 4 mois, chemin de Rongy (Bloc 4) ; Jeanne Pennequin, 1 an, rue Garnier ; Agnès Honoré, 63 ans, rue Morelle, ép. de Arthur Carbonnelle ; Monique Staudt, 1 mois, qual de l'Arsenal ; Arnold Hoefsloot, 17 ans, charcutier, rue des Maux ; Octave Mariaule, 72 ans, s. p., corrière Lagache ; Palmyre Duhem, 60 ans, Avenue Delmée, ép. de Edouard Chantry ; René Frappez, 60 ans, menuisier, rue de l'Arbalètre ; Paul Billen, 39 ans, épicier, place Saint-Pierre ; Joséphine Veret, 62 ans, s. p., Avenue Delmée, ép. de Léopold Boulet ; Henri Combiez, 73 ans, cultivateur, chaussée de Willemeau ; Gustave Vercouter, 47 ans, chauffeur d'auto, rue du Château l'Abbaye ; César Vantighem, 78 ans, s. p., rue Blandinoise ; Marie Ollivier, 70 ans, s. p., rue du Château ; Valérie Carbonnelle, 78 ans, s. p., rue Piquet, veuve de Amédée Segond ; Léon Desoubry, 56 ans, tanneur, rue Montifaut.

COLOMBOPHILIE

MAGNIFIQUES EXPOSITIONS DIMANCHE 7 JANVIER

Dans une dernière chronique, tout en présentant nos vœux à tous les Colombophiles de la Région, nous leur faisions entrevoir l'année 1934 fertile en satisfactions de tous genres. L'année débutera sous un augure heureux : dans notre journal de jeudi on a pu se rendre compte de la réelle valeur de l'Exposition que le Cercle « Union » organisait le 7 janvier, en présentant à l'admiration des véritables amateurs la splendide collection de pigeons de race de M. GENETTE, de Jambes-sur-Meuse (Belgique), dont le palmarès n'est que la confirmation des mérites de ce colombophile belge.

Nous engageons vivement tous les « Coulonneux » à venir nombreux visiter les magnifiques voyageurs. L'occasion est malheureusement assez rare pour les petits amateurs de se « régaler » de la vue de sujets d'élite et, par le fait même, de s'instruire tout en s'adonnant à leur sport favori.

Nous n'insisterons pas davantage sur cette épreuve, étant donné que chacun a su apprécier à sa juste valeur l'effort des dirigeants qui veulent que tous puissent en profiter, l'entrée étant gratuite.

Les Roubaisiens — qui sont nés malins — à l'annonce de cet évént sensationnel, ont de suite pensé : « L'y aura grande foule dans notre Villa dimanche prochain ; pourquoi n'exposerions-nous pas quelques « As » pigeons de la région ; les amateurs, lorsqu'ils sont en route, ne regardent pas à quelques mètres et, avant ou après avoir rendu visite à l'Exposition Genette, ils viendront certainement voir nos beaux pigeons »....

Un groupe d'amis présentera donc le même dimanche, chez M. Charles Acivoet, 18, rue Bayert, un choix remarquable de pigeons. Notons parmi les exposants : MM. RENARD père et fils, qui présenteront à de cendants du fameux « Beallié-Mecot », l'as des pouleties à 95 et 100 francs. — Alois GEKIERE, superlauréat du petit voyage. — SOUCKAERT, qui enlève de faciles victoires, tant aux expositions qu'aux concours, et dont la renommée n'est plus à faire. — Remy FOURNEAUX, l'as aux longs cours et Charles CATTEAU, amateur réputé dont la race s'améliore chaque jour. Pour être complet, citons encore Camille VANDEWYNCKEL, l'as du Cul-de-Four au-deça de Paris.

Devant pareil déploiement de beaux et bons pigeons, nous sommes assurés que pas un véritable connaisseur ne manquera, car ce serait méconnaître trop le mérite de tous les exposants.

On nous annonce d'autre part quelques épreuves dans la région pour dimanche :

A HALLUIN, la **Fédération Colombophile** organise de 8 à 17 h. deux expositions de pigeons voyageurs chez MM. Van Eeckout, et Henri Duynslaeger, **Chemin de Linselles.**

A RONCQ, grande exposition de pigeons chez M. Gustave Gilles, 186, rue de Lille, par la **Fédération Renequoise.**

Puisque nous avons parlé exclusivement de la journée du 7 janvier, n'oublions pas de souligner que c'est le dernier délai pour l'envoi des réponses du « Concours de la Loterie Nationale », offert par notre journal à tous nos lecteurs. Dans une petite tournée, de n